

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 4 juillet 2024 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Convocation
28/06/2024

Elus en exercice 13
Présents 09
Procurations 03
Votants : 12

Délibération n°
DEL202437

Objet

Finances

Contrat de prestation de
service avec la société
ELIS pour l'entretien des
tenues professionnelles

Etaient présents : Mme Baya ALGAY, Mme Marie-Bernadette BARLERIN, Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS, Mme Catherine FARRENQ, Mme Isabelle ARNAUD, M. Francis DOUCE, Mme Claire GRAO, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Fatiha REIKI
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Castres fournit aux agents du service de portage de repas à domicile et les agents de service et d'entretien les tenues de travail. La prestation est confiée à une entreprise spécialisée. Le prestataire actuel est la société ELIS et son contrat arrive à échéance le 31 août 2024.

Le montant du marché n'amène pas une obligation d'effectuer un appel d'offre. Aussi, il est proposé de reconduire la Société Elis Midi-Pyrénées, pour un montant mensuel de 482,76€ H.T. et 579,31€ T.T.C. soit un montant annuel de 5 793,12€ H.T. et 6 951,74€ T.T.C. Ce prestataire a également été retenu par le service Restauration de la Ville de Castres.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- de conclure un contrat à compter du 1^{er} septembre 2024 pour une prestation de service relative à la fourniture, le lavage et la désinfection, la réparation d'accrocs ou de déchirures, la réparation de boutons pressions et toutes autres manipulations de couture, des tenues de travail des agents du service de portage de repas à domicile et des agents de service et d'entretien du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Castres, pour une période initiale de quatre ans, avec la société Elis Midi-Pyrénées. Ce contrat sera renouvelable par tacite reconduction par période d'un an, sauf dénonciation trois mois au moins avant la fin de la période initiale ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat correspondant ;
- d'inscrire la dépense correspondante à l'article 6288 du Budget Principal.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de conclure un contrat de fourniture et d'entretien des tenues de travail des agents du service de portage de repas à domicile et des agents de service et d'entretien du C.C.A.S. avec la société Elis Midi-Pyrénées, Z.A.C. de Garonne, 2 rue Elisabeth Eberhardt BP 32172 - 31086 Toulouse Cedex selon le prix et les modalités indiqués ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat correspondant ;
- décide d'inscrire la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Le 04/07/2024
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture
le 11/07/2024

Publié le 11/07/2024



Pascal BUGIS

DEPARTEMENT
DU TARN

Convocation
28/06/2024

Elus en exercice 13
Présents 09
Procurations 03
Votants : 12

Délibération n°
DEL202438

Objet
Finances
Produits irrécouvrables
Admission en non-valeur

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 4 juillet 2024 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Etaient présents : Mme Baya ALGAY, Mme Marie-Bernadette BARLERIN, Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS, Mme Catherine FARRENQ, Mme Isabelle ARNAUD, M. Francis DOUCE, Mme Claire GRAO, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Fatiha REIKI
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

Monsieur le Comptable Public n'a pu effectuer le recouvrement des sommes détaillées ci-dessous :

Exercice 2020

- Impayé loyer logement pour les mois de novembre et décembre pour Monsieur Patrick HIDALGO BARQUERO pour la somme de 507,12€.

Exercice 2021

- Impayé loyer logement du mois de mars au mois de décembre pour Monsieur Patrick HIDALGO BARQUERO pour la somme de 2 273,25€.

Exercice 2022

- Impayé loyer logement du mois de février au mois de novembre pour Monsieur Patrick HIDALGO BARQUERO pour la somme de 2 151,52€ ;
- Impayé portage de repas du mois d'août pour Monsieur Jacques CABROL pour la somme de 195,58€ ;
- Impayé portage de repas du mois d'octobre pour Monsieur Alain MURZEAU pour la somme de 36,48€.

Exercice 2023

- Impayé portage de repas du mois de mai pour Monsieur Laïd ALLOUANI pour la somme de 9,12€ ;
- Impayé portage de repas du mois de septembre pour Madame Reine-Marie RAVANIER pour la somme de 19,29€ ;
- Impayé portage de repas du mois d'août pour Monsieur Jacques VALERIO pour la somme de 9,12€ ;
- Impayé portage de repas du mois de décembre pour Monsieur Roland BONNAFOUS pour la somme 9,12€.

Montant des impayés : 5 210,60€.

En conséquence, il convient d'annuler ces créances pour une admission en non-valeur de ces produits.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- admet en non-valeur les produits irrécouvrables indiqués ci-dessus, pour un montant de 5 210,60€ ;
- inscrit la dépense correspondante à l'article 6541 du budget concerné, exercice 2024.

04/07/2024

Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture

le 11/07/2024

Publié le 11/07/2024



Pascal BUGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 4 juillet 2024 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Convocation
28/06/2024

Elus en exercice 13
Présents 09
Procurations 03
Votants 12

Délibération n°
DEL202439

Objet
Finances
Convention de mise à
disposition de l'accord-
cadre « Fourniture de
licences et de services
en ligne pour les
systèmes d'information
équipés de solutions
Microsoft »

Etaient présents : Mme Baya ALGAY, Mme Marie-Bernadette BARLERIN, Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS, Mme Catherine FARRENQ, Mme Isabelle ARNAUD, M. Francis DOUCE, Mme Claire GRAO, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Fatiha REIKI
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

La mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique, qui amène de plus en plus à recourir aux centrales d'achats. Une nouvelle centrale d'achat a été créée à destination des collectivités territoriales : la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT).

En effet, les marchés du numérique et des télécoms sont techniques et évoluent en fonction des avancées technologiques, ce qui nécessite l'expertise d'acheteurs spécialisés et entièrement consacrés au suivi de cet environnement très dynamique.

La CANUT est un Acheteur sous forme de Pouvoir Adjudicateur au sens des dispositions de l'article L1211-1 du Code de la Commande Publique (CCP) ayant pour objet d'exercer une activité de centrale d'achats au sens de l'article L.2113-2 du CCP.

La CANUT n'exige pas d'exclusivité lors de l'utilisation de ses marchés et permet de résilier la souscription à un marché à tout moment.

L'adhésion à la CANUT est gratuite, seul le coût annuel d'utilisation de certains marchés est facturé par l'association selon les tarifs suivants :

Coût annuel	Etablissement >500 employés			Etablissement <500 employés			Etablissement <100 employés		
	P.U. HT remisé	Total HT	Total TTC	P.U. HT remisé	Total HT	TTC	P.U. HT remisé	Total HT	TTC
Etablissement seul									
1er marché	600 €	600 €	720 €	300 €	300 €	360 €	150 €	150 €	180 €
2 marchés remise 20%	480 €	960 €	1 152 €	240 €	480 €	576 €	120 €	240 €	288 €
3 marchés remise 30%	420 €	1 260 €	1 512 €	210 €	630 €	756 €	105 €	315 €	378 €
4 marchés remise 40%	360 €	1 440 €	1 728 €	180 €	720 €	864 €	90 €	360 €	432 €
5 marchés remise 45%	330 €	1 650 €	1 980 €	165 €	825 €	990 €	83 €	413 €	495 €
6 marchés remise 50%	300 €	1 800 €	2 160 €	150 €	900 €	1 080 €	75 €	450 €	540 €
PLAFOND		1 800 €	2 160 €		900 €	1 080 €		450 €	540 €

Pour bénéficier de l'accord-cadre relatif à la fourniture de licences et de services en ligne pour les systèmes d'information équipés de soutien Microsoft et services bureautiques en ligne alternatifs, aucun frais ne sera facturé au Centre communal d'action sociale.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver la convention de mise à disposition de l'accord-cadre relatif à la fourniture de licences et de services en ligne pour les systèmes d'information équipés de soutien Microsoft et services bureautiques en ligne alternatifs ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention susvisée ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de l'accord-cadre susvisé conclu par la CANUT ;
- d'inscrire la dépense au chapitre 020, article 2051 du Budget Principal.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention de mise à disposition de l'accord-cadre relatif à la fourniture de licences et de services en ligne pour les systèmes d'information équipés de soutien Microsoft et services bureautiques en ligne alternatifs ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention susvisée ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de l'accord-cadre susvisé conclu par la CANUT ;
- inscrit la dépense au chapitre 020, article 2051 du budget concerné.

Le 04/07/2024
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture
le 11/07/2024

Publié le 11/07/2024



Pascal BUGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 4 juillet 2024 à 13H30

Convocation
28/06/2024

Elus en exercice 13
Présents 09
Procurations 03
Votants : 12

Délibération n°
DEL202440

Objet
Finances
Convention avec
Marie-Claude ASCOLA
atelier théâtre
Saison 2024/2025

Présidente : Madame Baya ALGAY

Etaient présents : Mme Baya ALGAY, Mme Marie-Bernadette BARLERIN, Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS, Mme Catherine FARRENQ, Mme Isabelle ARNAUD, M. Francis DOUCE, Mme Claire GRAO, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Fatiha REIKI
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

Le Centre Communal d'Action Sociale propose diverses activités au sein de l'Espace Seniors de La Platé. Pour assurer ces ateliers, le C.C.A.S. a recours à des prestataires.

Il est proposé d'établir une convention avec Madame Marie-Claude ASCOLA pour l'animation de l'atelier théâtre, pour la saison 2024-2025, qui s'ouvre du lundi 9 septembre 2024 au vendredi 27 juin 2025.

Ces ateliers auront lieu le vendredi de 14h à 16h, hors vacances scolaires et jours fériés.

Le Centre Communal d'Action Sociale n'assurera le financement que si la prestation est effectivement dispensée.

La rémunération est fixée sur la base de 30€ T.T.C. par heure.

Les états récapitulatifs mensuels fixeront la rémunération en fonction des ateliers réellement mis en place.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de prestation et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Le financement de la dépense est assuré au moyen des crédits inscrits au Budget Principal article 6288.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec Madame Marie-Claude ASCOLA pour l'animation de l'atelier théâtre de l'Espace Seniors de La Platé, aux conditions ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante ;
- décide d'inscrire la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Le 04/07/2024
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture
le 11/07/2024

Publié le 11/07/2024



Pascal BUGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 4 juillet 2024 à 13H30

Convocation
28/06/2024

Elus en exercice 13
Présents 09
Procurations 03
Votants : 12

Délibération n°
DEL202441

Objet
Finances
Convention avec
Virginie CONAN
ateliers gymnastique,
zumba et gym sur
chaise
Saison 2024/2025

Présidente : Madame Baya ALGAY

Etaient présents : Mme Baya ALGAY, Mme Marie-Bernadette BARLERIN, Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS, Mme Catherine FARRENQ, Mme Isabelle ARNAUD, M. Francis DOUCE, Mme Claire GRAO, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Fatiha REIKI
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

Le Centre Communal d'Action Sociale propose diverses activités au sein de l'Espace Seniors de La Platé. Pour assurer ces ateliers, le C.C.A.S. a recours à des prestataires.

Il est proposé d'établir une convention avec Madame Virginie CONAN pour l'animation des ateliers gymnastique, zumba et gym sur chaise, pour la saison 2024-2025, qui s'ouvre du lundi 9 septembre 2024 au vendredi 27 juin 2025.

Ces ateliers auront lieu selon le calendrier suivant, hors vacances scolaires et jours fériés :

- gymnastique : le lundi de 9h à 10h, le mardi de 9h à 10h, de 10h à 11h, de 11h à 12h, le mercredi de 9h à 10h, le vendredi de 9h à 10h, de 10h à 11h ;
- zumba : le lundi de 14h à 15h ;
- gym sur chaise : le vendredi de 11h à 12h.

Le Centre Communal d'Action Sociale n'assurera le financement que si la prestation est effectivement dispensée.

La rémunération est fixée sur la base de 33€ T.T.C. par heure.

Les états récapitulatifs mensuels fixeront la rémunération en fonction des ateliers réellement mis en place.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de prestation et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Le financement de la dépense est assuré au moyen des crédits inscrits au Budget Principal article 6288.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec Madame Virginie CONAN pour l'animation des ateliers gymnastique, zumba et gym sur chaise de l'Espace Seniors de La Platé aux conditions ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante ;
- décide d'inscrire la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Le 04/07/2024

Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture
le 11/07/2024

Publié le 11/07/2024




Pascal BUGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 4 juillet 2024 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Convocation
28/06/2024

Elus en exercice 13
Présents 09
Procurations 03
Votants : 12

Délibération n°
DEL202442

Objet
Finances
Convention avec
Elisabeth DELETANG
atelier arts plastiques
Saison 2024/2025

Etaient présents : Mme Baya ALGAY, Mme Marie-Bernadette BARLERIN, Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS, Mme Catherine FARRENQ, Mme Isabelle ARNAUD, M. Francis DOUCE, Mme Claire GRAO, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Fatiha REIKI
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

Le Centre Communal d'Action Sociale propose diverses activités au sein de l'Espace Seniors de La Platé. Pour assurer ces ateliers, le C.C.A.S. a recours à des prestataires.

Il est proposé d'établir une convention avec Madame Elisabeth DELETANG pour l'animation de l'atelier d'arts plastiques, pour la saison 2024-2025, qui s'ouvre du lundi 9 septembre 2024 au vendredi 27 juin 2025.

Ces ateliers auront lieu, le mercredi de 14h à 16h30 et le vendredi de 14h à 16h30, hors vacances scolaires et jours fériés.

Le Centre Communal d'Action Sociale n'assurera le financement que si la prestation est effectivement dispensée.

La rémunération est fixée sur la base de 35€ T.T.C. par heure.

Les états récapitulatifs mensuels fixeront la rémunération en fonction des ateliers réellement mis en place.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de prestation et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Le financement de la dépense est assuré au moyen de crédits inscrits au Budget Principal article 6288.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec Madame Elisabeth DELETANG pour l'animation de l'atelier arts plastiques de l'Espace Seniors de La Platé, aux conditions ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante ;
- décide d'inscrire la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Le 04/07/2024

Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture
le 11/07/2024

Publié le 11/07/2024



Pascal BUGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 4 juillet 2024 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Convocation
28/06/2024

Elus en exercice 13
Présents 09
Procurations 03
Votants : 12

Délibération n°
DEL202443

Objet
Finances
Convention avec
Sandrine EREMBERT
ateliers pilates et
stretching
Saison 2024/2025

Etaient présents : Mme Baya ALGAY, Mme Marie-Bernadette BARLERIN, Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS, Mme Catherine FARRENQ, Mme Isabelle ARNAUD, M. Francis DOUCE, Mme Claire GRAO, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Fatiha REIKI
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

Le Centre Communal d'Action Sociale propose diverses activités au sein de l'Espace Seniors de La Platé. Pour assurer ces ateliers, le C.C.A.S. a recours à des prestataires.

Il est proposé d'établir une convention avec Madame Sandrine EREMBERT pour l'animation des ateliers pilates et stretching, pour la saison 2024-2025, qui s'ouvre du lundi 9 septembre 2024 au vendredi 27 juin 2025.

Ces ateliers auront lieu selon le calendrier suivant, hors vacances scolaires et jours fériés :

- pilates, le lundi de 14h30 à 15h30 ;
- stretching, le lundi de 15h30 à 16h30.

Le Centre Communal d'Action Sociale n'assurera le financement que si la prestation est effectivement dispensée.

La rémunération est fixée sur la base de 35€ T.T.C. par heure.

Les états récapitulatifs mensuels fixeront la rémunération en fonction des ateliers réellement mis en place.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de prestation et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Le financement de la dépense est assuré au moyen des crédits inscrits au Budget Principal article 6288.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec Madame Sandrine EREMBERT pour l'animation des ateliers pilates et stretching de l'Espace Seniors de La Platé, aux conditions ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante ;
- décide d'inscrire la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Le 04/07/2024

Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture
le 11/07/2024

Publié le 11/07/2024



Pascal BUGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 4 juillet 2024 à 13H30

Convocation
28/06/2024

Elus en exercice 13
Présents 09
Procurations 03
Votants : 12

Délibération n°
DEL202444

Objet
Finances
Convention avec
UNISFORME
ateliers forme et bien-
être, pilates,
gymnastique d'équilibre,
gym de prévention des
chutes et étirements
Saison 2024/2025

Présidente : Madame Baya ALGAY

Etaient présents : Mme Baya ALGAY, Mme Marie-Bernadette BARLERIN, Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS, Mme Catherine FARRENQ, Mme Isabelle ARNAUD, M. Francis DOUCE, Mme Claire GRAO, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Fatiha REIKI
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

Le Centre Communal d'Action Sociale propose diverses activités au sein de l'Espace Seniors de La Platé. Pour assurer ces ateliers, le C.C.A.S. a recours à des prestataires.

Il est proposé d'établir une convention avec UNISFORME pour l'animation des ateliers forme et bien-être, pilates, gymnastique d'équilibre, gym de prévention des chutes et étirements, pour la saison 2024-2025, qui s'ouvre du lundi 9 septembre 2024 au vendredi 27 juin 2025.

Ces ateliers auront lieu selon le calendrier suivant, hors vacances scolaires et jours fériés :

- atelier forme et bien-être, le jeudi de 9h à 10h, de 10h à 11h ;
- pilates, le jeudi de 11h à 12h ;
- gymnastique d'équilibre, le vendredi de 9h à 10h ;
- gym de prévention des chutes, le vendredi de 10h à 11h ;
- étirements, le vendredi de 11h à 12h.

Le Centre Communal d'Action Sociale n'assurera le financement que si la prestation est effectivement dispensée.

La rémunération est fixée sur la base de 38€ T.T.C. par heure.

Les états récapitulatifs mensuels fixeront la rémunération en fonction des ateliers réellement mis en place.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de prestation et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Le financement de la dépense est assuré au moyen des crédits inscrits au Budget Principal article 6288.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec UNISFORME pour l'animation des ateliers forme et bien-être, pilates, gymnastique d'équilibre, gym de prévention des chutes et étirements de l'Espace Seniors de La Platé, aux conditions ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante ;
- décide d'inscrire la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Reçu à la Préfecture

le 11/07/2024

Publié le 11/07/2024



Le 04/07/2024
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.


Pascal BUGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 4 juillet 2024 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Convocation
28/06/2024

Elus en exercice 13
Présents 09
Procurations 03
Votants : 12

Délibération n°
DEL202445

Objet
Finances
Convention avec
Morgane FUENTES
atelier mémoire
Saison 2024/2025

Etaient présents : Mme Baya ALGAY, Mme Marie-Bernadette BARLERIN, Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS, Mme Catherine FARRENQ, Mme Isabelle ARNAUD, M. Francis DOUCE, Mme Claire GRAO, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Fatiha REIKI
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

Le Centre Communal d'Action Sociale propose diverses activités au sein de l'Espace Seniors de La Platé. Pour assurer ces ateliers, le C.C.A.S. a recours à des prestataires.

Il est proposé d'établir une convention avec Madame Morgane FUENTES pour l'animation de l'atelier mémoire, pour la saison 2024-2025, qui s'ouvre du lundi 9 septembre 2024 au vendredi 27 juin 2025.

Ces ateliers auront lieu selon le calendrier suivant, hors vacances scolaires et jours fériés :

- le mardi de 9h à 10h30 et de 10h30 à 12h ;
- le vendredi de 9h à 10h30.

Le Centre Communal d'Action Sociale n'assurera le financement que si la prestation est effectivement dispensée.

La rémunération est fixée sur la base de 40€ T.T.C. par heure.

Les états récapitulatifs mensuels fixeront la rémunération en fonction des ateliers réellement mis en place.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de prestation et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Le financement de la dépense est assuré au moyen des crédits inscrits au Budget Principal article 6288.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec Madame Morgane FUENTES pour l'animation de l'atelier mémoire de l'Espace Seniors de La Platé, aux conditions ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante ;
- décide d'inscrire la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Reçu à la Préfecture

le 11/07/2024

Publié le 11/07/2024

Le 04/07/2024

Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.



Pascal BUGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 4 juillet 2024 à 13H30

Convocation
28/06/2024

Elus en exercice 13
Présents 09
Procurations 03
Votants : 12

Délibération n°
DEL202446

Objet
Finances
Convention avec
Dominique
KWIATKOWSKI
atelier Qi Gong et
respiration et
gestion du stress
Saison 2024/2025

Présidente : Madame Baya ALGAY

Etaient présents : Mme Baya ALGAY, Mme Marie-Bernadette BARLERIN, Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS, Mme Catherine FARRENQ, Mme Isabelle ARNAUD, M. Francis DOUCE, Mme Claire GRAO, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Fatiha REIKI
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

Le Centre Communal d'Action Sociale propose diverses activités au sein de l'Espace Seniors de La Platé. Pour assurer ces ateliers, le C.C.A.S. a recours à des prestataires.

Il est proposé d'établir une convention avec Madame Dominique KWIATKOWSKI pour l'animation des ateliers Qi Gong et respiration et gestion du stress, pour la saison 2024-2025, qui s'ouvre du lundi 9 septembre 2024 au vendredi 27 juin 2025.

Ces ateliers auront lieu selon le calendrier suivant, hors vacances scolaires et jours fériés :

- Qi Gong, le mardi de 11h à 12h et de 15h à 16h ;
- respiration et gestion du stress, le mardi de 14h à 15h.

Le Centre Communal d'Action Sociale n'assurera le financement que si la prestation est effectivement dispensée.

La rémunération est fixée sur la base de 40€ T.T.C. par heure.

Les états récapitulatifs mensuels fixeront la rémunération en fonction des ateliers réellement mis en place.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de prestation et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Le financement de la dépense est assuré au moyen des crédits inscrits au Budget Principal article 6288.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec Madame Dominique KWIATKOWSKI pour l'animation des ateliers Qi Gong et respiration et gestion du stress de l'Espace Seniors de La Platé, aux conditions ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante ;
- décide d'inscrire la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Le 04/07/2024
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture
le 11/07/2024

Publié le 11/07/2024



Pascal BUGIS

Convocation
28/06/2024

Elus en exercice 13
Présents 09
Procurations 03
Votants : 12

Délibération n°
DEL202447

Objet
Finances
Convention avec
l'Atelier Crossfit
Atelier Crossfit Seniors
Saison 2024/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 4 juillet 2024 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Etaient présents : Mme Baya ALGAY, Mme Marie-Bernadette BARLERIN, Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS, Mme Catherine FARRENQ, Mme Isabelle ARNAUD, M. Francis DOUCE, Mme Claire GRAO, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Fatiha REIKI
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

Le Centre Communal d'Action Sociale propose diverses activités au sein de l'Espace Seniors de La Platé. Pour assurer ces ateliers, le C.C.A.S. a recours à des prestataires.

Il est proposé d'établir une convention avec l'Atelier Crossfit pour l'animation d'un atelier Crossfit Seniors, pour la saison 2024-2025, qui s'ouvre du lundi 9 septembre 2024 au vendredi 27 juin 2025.

Ces ateliers auront lieu le jeudi de 11h à 12h, hors vacances scolaires et jours fériés, dans les locaux de « L'Atelier Crossfit » situés au 8 impasse François Arago à Castres.

Le Centre Communal d'Action Sociale n'assurera le financement que si la prestation est effectivement dispensée.

La rémunération est fixée sur la base de 50€ T.T.C. par heure.

Les états récapitulatifs mensuels fixeront la rémunération en fonction des ateliers réellement mis en place.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de prestation et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Le financement de la dépense est assuré au moyen des crédits inscrits au Budget Principal article 6288.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec « L'Atelier Crossfit » pour l'animation de l'atelier Crossfit Seniors de l'Espace Seniors de La Platé, aux conditions ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante ;
- décide d'inscrire la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Le 04/07/2024
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture

le 11/07/2024

Publié le 11/07/2024



Pascal BUGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 4 juillet 2024 à 13H30

Convocation
28/06/2024

Elus en exercice 13
Présents 09
Procurations 03
Votants : 12

Délibération n°
DEL202448

Objet
Finances
Convention avec
Nathalie MONSARRAT
Ateliers danses latines
et de salon
Saison 2024/2025

Présidente : Madame Baya ALGAY

Etaient présents : Mme Baya ALGAY, Mme Marie-Bernadette BARLERIN, Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS, Mme Catherine FARRENQ, Mme Isabelle ARNAUD, M. Francis DOUCE, Mme Claire GRAO, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Fatiha REIKI
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

Le Centre Communal d'Action Sociale propose diverses activités au sein de l'Espace Seniors de La Plâté. Pour assurer ces ateliers, le C.C.A.S. a recours à des prestataires.

Il est proposé d'établir une convention avec Madame Nathalie MONSARRAT pour l'animation des ateliers danses latines et de salon, pour la saison 2024-2025, qui s'ouvre du lundi 9 septembre 2024 au vendredi 27 juin 2025.

Ces ateliers auront lieu selon le calendrier suivant, hors vacances scolaires et jours fériés :

- danses latines, le jeudi de 10h à 11h ;
- danses de salon, le jeudi de 11h à 12h.

Le Centre Communal d'Action Sociale n'assurera le financement que si la prestation est effectivement dispensée.

La rémunération est fixée sur la base de 35€ T.T.C. par heure.

Les états récapitulatifs mensuels fixeront la rémunération en fonction des ateliers réellement mis en place.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de prestation et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Le financement de la dépense est assuré au moyen des crédits inscrits au Budget Principal article 6288.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec Madame Nathalie MONSARRAT pour l'animation des ateliers danses latines et de salon de l'Espace Seniors de La Plâté, aux conditions ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante ;
- décide d'inscrire la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Le 04/07/2024

Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture
le 11/07/2024

Publié le 11/07/2024



Pascal BUGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 4 juillet 2024 à 13H30

Convocation
28/06/2024

Elus en exercice 13
Présents 09
Procurations 03
Votants : 12

Délibération n°
DEL202449

Objet
Finances
Convention avec
Bénédicte TRENTO
atelier sophrologie
Saison 2024/2025

Présidente : Madame Baya ALGAY

Etaient présents : Mme Baya ALGAY, Mme Marie-Bernadette BARLERIN, Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS, Mme Catherine FARRENQ, Mme Isabelle ARNAUD, M. Francis DOUCE, Mme Claire GRAO, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Fatiha REIKI
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

Le Centre Communal d'Action Sociale propose diverses activités au sein de l'Espace Seniors de La Plâté. Pour assurer ces ateliers, le C.C.A.S a recours à des prestataires.

Il est proposé d'établir une convention avec Madame Bénédicte TRENTO pour l'animation de l'atelier sophrologie, pour la saison 2024-2025, qui s'ouvre du lundi 9 septembre 2024 au vendredi 27 juin 2025.

Ces ateliers auront lieu selon le calendrier suivant, hors vacances scolaires et jours fériés :

- le lundi de 10h à 11h et de 11h à 12h ;
- le mercredi de 10h à 11h et de 11h à 12h.

Le Centre Communal d'Action Sociale n'assurera le financement que si la prestation est effectivement dispensée.

La rémunération est fixée sur la base de 30€ T.T.C. par heure.

Les états récapitulatifs mensuels fixeront la rémunération en fonction des ateliers réellement mis en place.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de prestation et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Le financement de la dépense est assuré au moyen des crédits inscrits au Budget Principal article 6288.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec Madame Bénédicte TRENTO pour l'animation de l'atelier sophrologie de l'Espace Seniors de La Plâté, aux conditions ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante ;
- décide d'inscrire la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Le 04/07/2024
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture
le 11/07/2024

Publié le 11/07/2024



Pascal BUGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 4 juillet 2024 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Convocation
28/06/2024

Elus en exercice 13
Présents 09
Procurations 03
Votants : 12

Délibération n°
DEL202450

Objet
Finances
Convention avec
Coralie SAWRUK
Ateliers yoga et
yoga sur chaise
Saison 2024/2025

Etaient présents : Mme Baya ALGAY, Mme Marie-Bernadette BARLERIN, Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS, Mme Catherine FARRENQ, Mme Isabelle ARNAUD, M. Francis DOUCE, Mme Claire GRAO, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Fatiha REIKI
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

Le Centre Communal d'Action Sociale propose diverses activités au sein de l'Espace Seniors de La Platé. Pour assurer ces ateliers, le C.C.A.S. a recours à des prestataires.

Il est proposé d'établir une convention avec Madame Coralie SAWRUK pour l'animation des ateliers yoga et yoga sur chaise, pour la saison 2024-2025, qui s'ouvre du lundi 9 septembre 2024 au vendredi 27 juin 2025.

Ces ateliers auront lieu selon le calendrier suivant, hors vacances scolaires et jours fériés :

- yoga, le lundi de 10h à 11h, le mardi de 9h à 10h et de 10h à 11h ;
- yoga sur chaise le lundi de 11h à 12h.

Le Centre Communal d'Action Sociale n'assurera le financement que si la prestation est effectivement dispensée.

La rémunération est fixée sur la base de 40€ T.T.C. par heure.

Les états récapitulatifs mensuels fixeront la rémunération en fonction des ateliers réellement mis en place.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de prestation et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Le financement de la dépense est assuré au moyen des crédits inscrits au Budget Principal article 6288.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec Madame Coralie SAWRUK pour l'animation des ateliers yoga et yoga sur chaise de l'Espace Seniors de La Platé, aux conditions ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante ;
- décide d'inscrire la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Le 04/07/2024
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture
le 11/07/2024

Publié le 11/07/2024



Pascal BUGIS

Convocation
28/06/2024

Elus en exercice 13
Présents 09
Procurations 03
Votants : 12

Délibération n°
DEL202451

Objet
Finances
Convention avec
Béatrice SOARES
Ateliers pilates,
gymnastique d'équilibre,
renforcement musculaire
Saison 2024/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 4 juillet 2024 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Etaient présents : Mme Baya ALGAY, Mme Marie-Bernadette BARLERIN, Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS, Mme Catherine FARRENQ, Mme Isabelle ARNAUD, M. Francis DOUCE, Mme Claire GRAO, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Fatiha REIKI
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

Le Centre Communal d'Action Sociale propose diverses activités au sein de l'Espace Seniors de La Platé. Pour assurer ces ateliers, le C.C.A.S. a recours à des prestataires.

Il est proposé d'établir une convention avec Madame Béatrice SOARES pour l'animation des ateliers pilates, gymnastique d'équilibre et renforcement musculaire, pour la saison 2024-2025, qui s'ouvre du lundi 9 septembre 2024 au vendredi 27 juin 2025.

Ces ateliers auront lieu selon le calendrier suivant, hors vacances scolaires et jours fériés :

- gymnastique d'équilibre, le mardi de 14h à 15h et le jeudi de 14h à 15h ;
- renforcement musculaire, le mardi de 15h à 16h ;
- pilates, le jeudi de 15h à 16h.

Le Centre Communal d'Action Sociale n'assurera le financement que si la prestation est effectivement dispensée.

La rémunération est fixée sur la base de 40€ T.T.C. par heure.

Les états récapitulatifs mensuels fixeront la rémunération en fonction des ateliers réellement mis en place.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de prestation et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Le financement de la dépense est assuré au moyen des crédits inscrits au Budget Principal article 6288.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec Madame Béatrice SOARES pour l'animation des ateliers pilates, gymnastique d'équilibre et renforcement musculaire de l'Espace Seniors de La Platé, aux conditions ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante ;
- décide d'inscrire la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Le 04/07/2024
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.


Pascal BUGIS

Reçu à la Préfecture

le 11/07/2024

Publié le 11/07/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 4 juillet 2024 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Convocation
28/06/2024

Elus en exercice 13
Présents 09
Procurations 03
Votants : 12

Délibération n°
DEL202452

Objet
Personnel
Indemnité forfaitaire
annuelle pour fonctions
itinérantes au sein du
C.C.A.S.

Etaient présents : Mme Baya ALGAY, Mme Marie-Bernadette BARLERIN, Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS, Mme Catherine FARRENQ, Mme Isabelle ARNAUD, M. Francis DOUCE, Mme Claire GRAO, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Fatiha REIKI
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

Certains agents du Centre Communal d'Action Sociale sont amenés à se déplacer fréquemment, pour les besoins du service et dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, au sein de la commune. Le C.C.A.S. ne dispose pas d'un parc suffisant pour attribuer des véhicules à chaque agent de ces services.

Conformément à l'article 14 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics, par délibération du 8 décembre 2016, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. a fixé le montant de l'indemnité forfaitaire annuelle pour fonctions itinérantes à 20 euros par mois.

Considérant que ce montant n'a pas évolué, il est proposé de revaloriser l'indemnité forfaitaire pour fonctions itinérantes au sein du C.C.A.S. à 25 euros mensuels, soit 300 euros annuels.

Sont concernés les agents publics (titulaires, stagiaires, contractuels de droit public) occupant un emploi permanent, amenés à se déplacer sur le territoire communal, avec leur véhicule personnel et occupant les fonctions suivantes :

Service et Pôle	Poste
Animation	Responsable
Aide Sociale	Responsable
Aide Sociale	Travailleur social
Accueil de jour	Responsable
Accueil de jour	Travailleur social
Accueil de jour	Agent social

Il est précisé que :

- Les fonctions exercées permettent l'attribution de cette indemnité forfaitaire annuelle de fonctions itinérantes. Par conséquent, l'agent qui n'en remplit plus les fonctions, ne peut plus y prétendre ;
- Un ordre de mission annuel est établi pour les agents exerçant des fonctions itinérantes.

L'autorisation d'utiliser son véhicule personnel n'est délivrée qu'au vu de la souscription par l'agent d'une assurance particulière et au vu de son permis de conduire en cours de validité. L'assurance de l'agent doit couvrir de manière

illimitée la responsabilité personnelle de l'agent pour ses déplacements professionnels ainsi que la responsabilité de la collectivité dans le cas où celle-ci serait engagée vis-à-vis des personnes transportées. Une copie de ces documents est conservée dans le dossier individuel de l'agent.

- Cette indemnité est versée mensuellement ;
- Le montant de cette indemnité est modulé en fonction du temps d'emploi de l'agent et de la présence effective de l'agent à son poste de travail.

Vu l'avis donné par le Comité Social Territorial lors de sa séance du 18 juin 2024.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- de porter cette indemnité forfaitaire annuelle à 300 €, soit 25 € brut mensuels à compter du 4 juillet 2024 ;
- d'approuver la liste des postes concernés ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document y afférent ;
- d'inscrire la dépense au Budget Principal, chapitre 012, article 64118 pour le personnel titulaire et article 64138 pour le personnel non titulaire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- porte la revalorisation de l'indemnité forfaitaire pour fonctions itinérantes au sein du C.C.A.S. à compter du 4 juillet 2024, selon les modalités indiquées ci-dessus ;
- approuve la liste des postes concernés reprise ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette indemnité ;
- décide d'inscrire la dépense au chapitre 012, article 64118 pour le personnel titulaire et article 64138 pour le personnel non titulaire, du budget concerné.

Le 04/07/2024
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture
le 11/07/2024

Publié le 11/07/2024



Pascal BUGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 4 juillet 2024 à 13H30

Convocation
28/06/2024

Elus en exercice 13
Présents 09
Procurations 03
Votants : 12

Délibération n°
DEL202453

Objet
**Administration
générale**
Convention avec
Monsieur Jean-Pierre
CARME
Autorisation
d'occupation de la
placette du C.C.A.S.

Présidente : Madame Baya ALGAY

Etaient présents : Mme Baya ALGAY, Mme Marie-Bernadette BARLERIN, Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS, Mme Catherine FARRENQ, Mme Isabelle ARNAUD, M. Francis DOUCE, Mme Claire GRAO, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Fatiha REIKI
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

Pour les besoins de son activité, Monsieur Jean-Pierre CARME, carillonneur de Castres et de la Drêche, souhaite utiliser la placette, sise 2 rue de La Platé, propriété du C.C.A.S., afin de sécuriser le public présent lors des concerts et visites du carillon de La Platé, en dehors des heures d'ouverture de l'Espace Seniors.

Cette autorisation d'occupation est consentie à titre gracieux à compter du mois de juillet 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

Monsieur Jean-Pierre CARME s'engage à utiliser la placette exclusivement pour les besoins exprimés ci-dessus.

Un projet de convention a donc été établi sur ces bases.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de prestation et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention entre Monsieur Jean-Pierre CARME et le C.C.A.S. relative à l'autorisation d'occupation de la placette, à compter du mois de juillet 2024 jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- autorise Monsieur le Président à la signer.

Le 04/07/2024
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture
le 11/07/2024

Publié le 11/07/2024



Pascal BUGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 4 juillet 2024 à 13H30

Convocation
28/06/2024

Elus en exercice 13
Présents 09
Procurations 03
Votants : 12

Délibération n°
DEL202454

Objet
Aide Sociale
Fixation du Quotient
Familial

Présidente : Madame Baya ALGAY

Etaient présents : Mme Baya ALGAY, Mme Marie-Bernadette BARLERIN, Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS, Mme Catherine FARRENQ, Mme Isabelle ARNAUD, M. Francis DOUCE, Mme Claire GRAO, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Fatiha REIKI
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

Par délibération du 6 juillet 2023, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a approuvé la revalorisation du Quotient Familial à 305€. Par délibération du 14 mars 2024, il a été approuvé la revalorisation du Quotient Familial.

Il est apparu une erreur matérielle lors de la retranscription. Il y a lieu de délibérer à nouveau.

L'augmentation du SMIC de 1,13% au 1^{er} janvier 2024 porte le quotient familial de référence à 308 euros (règle de l'arrondi à l'euro supérieur).

Il est donc proposé de fixer le Quotient Familial à 308€.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe le Quotient Familial à 308€.

Le 04/07/2024
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture

le 11/07/2024

Publié le 11/07/2024



Pascal BUGIS

Convocation
28/06/2024

Elus en exercice 13
Présents 09
Procurations 03
Votants : 12

Délibération n°
DEL202455

Objet
Aide Sociale
Restauration scolaire
Fixation de la prise en
charge pour l'année
scolaire 2024/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 4 juillet 2024 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Etaient présents : Mme Baya ALGAY, Mme Marie-Bernadette BARLERIN, Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS, Mme Catherine FARRENQ, Mme Isabelle ARNAUD, M. Francis DOUCE, Mme Claire GRAO, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Fatiha REIKI
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

Par délibération du 6 juillet 2023, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a approuvé les conditions d'attribution et le montant des aides aux frais de restauration scolaire des enfants fréquentant les écoles publiques et privées de Castres pour l'année scolaire 2023/2024. Les conditions sont les suivantes :

- Quotient Familial : 305€ ;
- les tarifs des repas étaient fixés, par tranches, à partir de 1,84€ par enfant ;
- participation laissée à la charge des familles de 0,64€ par repas et par enfant ;
- prise en charge par le Centre Communal d'Action Sociale des frais de restauration scolaire fixée à 1,20€ par repas et par enfant.

Par arrêté de Monsieur le Maire en date du 17 avril 2024, les tarifs des repas pour l'année scolaire 2024/2025 ont été fixés, par tranches, à partir de 1,99€ par enfant. Le Quotient Familial de référence a été réévalué par délibération du Conseil d'Administration le 4 juillet 2024 et porté à 308€.

Ainsi, pour l'année 2024/2025, il est proposé de déterminer, comme indiqué ci-après, l'aide du Centre Communal d'Action Sociale :

- fixation du quotient familial à 308€ ;
- participation minimale des familles à 0,79€ par repas et par enfant ;
- prise en charge par le C.C.A.S. à hauteur de 1,20€ par repas et par enfant.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe les conditions d'attribution et le montant de l'aide aux frais de restauration des enfants de familles à revenus modestes fréquentant les restaurants scolaires de Castres pour l'année scolaire 2024/2025, comme indiqué ci-dessus ;
- décide d'inscrire la dépense correspondante à l'article 651344 du budget concerné.

Reçu à la Préfecture
le 11/07/2024

Publié le 11/07/2024

Le 04/07/2024
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.



Pascal BUGIS